

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, tenue au lieu et à l'heure des séances, le 16 décembre 2025.

Sont présents(es) : Siège #1 - Gilles Ouellet
Siège #3 - Stéphanie Bard
Siège #4 - Marc-André Lavoie
Siège #5 - Laura Lévesque
Siège #6 - Catherine Michaud

Est absente : Siège #2 - Claudine Lévesque

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles DesRosiers. Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de la séance extraordinaire

Avis public de cette séance a été donné le 11 décembre 2025 et un avis de convocation a été adressé à tous les membres du conseil le 11 décembre 2025, à 8 h 40.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

962-12-25

2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉ

- 1 - Ouverture de la séance extraordinaire
- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 - Présentation et adoption du budget de l'exercice financier de l'année 2026
- 4 - Présentation et adoption du Programme triennal d'immobilisations 2026, 2027, 2028
- 5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 52-26 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale pour la mise aux normes des installations septiques, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2026
- 6 - Période de questions
- 7 - Clôture et levée de la séance

963-12-25

3 - Présentation et adoption du budget de l'exercice financier de l'année 2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 954, par. 1, du Code municipal, le conseil municipal doit adopter le budget de l'année financière et y prévoir des revenus au moins équivalents aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de cette adoption a été donné le 8 décembre 2025, conformément à l'article 956 du code municipal;

IL EST PROPOSÉ par Gilles Ouellet et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant adopte le budget de l'exercice financiers 2026 prévoyant les dépenses et les revenus suivants :

Dépenses	2026
	\$
Administration générale	375 125
Sécurité publique	126 670
Transport	385 282
Hygiène du milieu	263 012
Santé et bien-être	5 000
Aménagement, urbanisme	47 615
Loisirs et culture	82 260
Frais de financement	43 661
Remboursement dette à long terme	32 000
Activités d'investissement	13 000
Réserve financière et fonds réservés	4 000
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	1 377 825

Revenus	2026
	\$
Taxe foncière générale	629 673
Taxe spéciale mise aux normes Q2r22	56 000
Tarification vidange fosses septiques	30 300
Tarification matières résiduelles, organiques et recyclables	133 775
Tarification égout et vidange des étangs aérés	85 556
Paiement tenant lieu de taxes	14 509
TRANSFERTS	
Péréquation et TVQ	215 409
Transport : réseau routier municipal	167 479
Autres transferts	16 028
Services rendus aux organismes municipaux	10 596
Autres services rendus	4 000
Imposition des droits, licences et permis	6 000
Amendes, pénalités et revenus d'intérêts	8 500
TOTAL DES REVENUS	1 377 825

ADOPTÉ

964-12-25

4 - Présentation et adoption du Programme triennal d'immobilisations 2026, 2027, 2028

CONSIDÉRANT que le conseil doit adopter un Programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2026, 2027 et 2028;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil adopte le PTI suivant pour les exercices financiers 2026, 2027 et 2028 :

IMMOBILISATIONS 2026	Emprunt \$	Fonds général \$	Surplus libre et affectés \$	Subvention \$	Total \$
Voirie avenue des Érables et de la Rivière	360 000			840 000	1 200 000
Lumières de rues			5 000		5 000
Équipement de voirie		8 000			8 000
Rénovation toiture du centre communautaire				75 000	75 000
Bibliothèque mun. Plans et devis			55 000		55 000
Réservoir à l'usine de traitement			15 000		15 000
Mise à niveau du système d'épuration				680 000	680 000
Total de l'année 2026	360 000	8 000	75 000	1 595 000	2 038 000
IMMOBILISATIONS 2027					
Chemins municipaux				1 000 000	1 000 000
IMMOBILISATIONS 2028					
Chemins municipaux				1 000 000	1 000 000

ADOPTÉ

965-12-25

5 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 52-26 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale pour la mise aux normes des installations septiques, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2026

Un avis de motion est donné par Gilles Ouellet à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil le Règlement numéro 52-26 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale pour la mise aux normes des installations septiques, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2026.

Dépôt et présentation du projet de règlement no 52-26 par madame Sylvie Dionne.

Le projet de règlement no 52-26 est déposé dans le conseil sans papier et joint en annexe à l'avis de motion comme s'il avait été reproduit en totalité.

Une copie du projet de règlement no 52-26 est également disponible sur le site internet de la municipalité.

6 - Période de questions

Aucune question de l'assistance.

966-12-25

7 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par Laura Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée.

La séance extraordinaire d'adoption du budget est levée à 19 h 43.

ADOPTÉ

Gilles DesRosiers, maire

Sylvie Dionne, dir. gén./gref.-trés.

Je, Gilles DesRosiers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilles DesRosiers, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Saint-Gabriel-Lalemant.

Sylvie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière